



Collectivités forestières

Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Forêts locales, intérêt général

WEBINAIRE

📅 2 juin 2026

📍 Visioconférence



S'INSCRIRE

PROGRAMME

Piloter une stratégie foncière : comprendre les bases et les méthodes d'action

Le Président Francis CROS et le conseil d'administration de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée ont le plaisir de vous inviter à une session dédiée à la gestion du foncier forestier, qui se tiendra le :

2 juin 2026 de 14h à 16h

Visioconférence

📌 Informations générales

Maîtriser son foncier, c'est le socle d'une politique forestière efficace.

Cette session aide les élus à comprendre les bases du foncier communal. Elle leur apprend à analyser leur patrimoine. Elle présente l'outil Observatoire Foncier Forestier Régional pour les Elus (OFFRE) et les règles liées au foncier atypique. Elle les guide pour construire une stratégie foncière.

Formation conçue à partir des besoins identifiés des collectivités territoriales et de leurs élus, dans le cadre de leurs compétences et obligations.

Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

5 Rue Gaston Planté 34790 GRABELS • 04 11 75 85 17

occitanie@communesforestieres.org • [f](#) • [in](#) • collectivitesforestieres-occitanie.org



Objectifs généraux :

- Objectif 1 : identifier les rôles et responsabilités des élus sur la thématique traitée, savoir mobiliser les leviers d'action adaptés
- Objectif 2 : savoir caractériser son foncier communal
- Objectif 3 : pouvoir gérer et consolider son patrimoine communal

Objectifs opérationnels :

A l'issue de la session, le participant sera capable de...

- Objectif 1 : découvrir l'Observatoire Foncier Forestier Régional pour les Elus (OFFRE)
- Objectif 2 : Comprendre le contenu des rapports fonciers pour visualiser la situation foncière de son territoire
- Objectif 3 : acquérir les bases réglementaires et administratives pour acquérir des biens vacants et sans maître
- Objectif 4 : élaborer une stratégie foncière pour le mandat

Modalités pratiques

Visioconférence

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et contextualisés
- Études de cas pratiques
- Échanges d'expériences entre participants

RENSEIGNEMENTS

Samuel PONT
06 81 24 75 17
samuel.pont@communesforestieres.org

Simon GRAFF
06 32 99 27 96
simon.graff@communesforestieres.org



Déroulé indicatif de la session

14h00 Introduction

→ 14h10

14h10 L'Observatoire Foncier Forestier Régional pour les Elus (OFFRE)

→ 14h45

- Historique
- Son contenu - Démonstration
- Les services qu'il rend

Samuel PONT, Référent foncier-forêt, Collectivités forestières Occitanie

Simon GRAFF, Chargé de mission foncier-bois énergie, Collectivités forestières Occitanie

14h45 Le foncier atypique

→ 15h15

- Biens vacants et sans maître (BVSM), Biens non délimités (BND), sectionaux, etc.
- Méthode de récupération des BVSM

Samuel PONT, Référent foncier-forêt, Collectivités forestières Occitanie

Simon GRAFF, Chargé de mission foncier-bois énergie, Collectivités forestières Occitanie

15h15 Bâtir une stratégie foncière sur sa commune

→ 15h55

- Principes
- Témoignage d'une commune ayant fait aboutir un projet foncier

Samuel PONT, Référent foncier-forêt, Collectivités forestières Occitanie

Simon GRAFF, Chargé de mission foncier-bois énergie, Collectivités forestières Occitanie

16h00 Évaluation et clôture

Session organisée avec le soutien de :



DRAAF Occitanie
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Collectivités forestières
Occitanie Pyrénées-Méditerranée



INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscription

L'inscription est **gratuite, obligatoire et individuelle**. Plusieurs élus ou agents d'une même collectivité peuvent s'inscrire. Les inscriptions sont recommandées au plus tard 3 jours ouvrés avant la formation. Toutefois, des inscriptions tardives peuvent être acceptées sous réserve des capacités d'accueil. Une confirmation d'inscription est adressée par mail quelques jours avant la session ou, en cas d'inscription tardive, au plus tard avant le début de la session.

En cas d'empêchement après inscription, merci de bien vouloir nous en informer.

Public visé et prérequis

Élu territorial (quel que soit le mandat en cours) et agent de collectivités (toute catégorie confondue).
Aucun prérequis n'est attendu.

Accessibilité

Nos formations sont ouvertes à tous. Merci de nous informer dès l'inscription de toute situation nécessitant une adaptation afin de nous permettre d'assurer les conditions d'accueil appropriées.

Modalités d'évaluation

Questionnaire à chaud complété à l'issue de la formation avec possibilité d'échange avec le formateur afin de revenir sur les points nécessitant clarification.

A l'issue de la session

Un mail récapitulatif comprenant les éléments essentiels de la session sera adressé à l'ensemble des participants.

Nous vous remercions de vérifier / compléter les informations saisies sur la feuille d'émargement le jour de la session.

Une attestation de participation à la session pourra être délivrée sur simple demande.

Notre équipe reste disponible pour tout échange complémentaire ou besoin d'information.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux actions de formation est consultable sur notre site internet : www.collectivitesforestieres-occitanie.org/formation/

L'inscription à la formation vaut acceptation de ce règlement.

L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.